



Communiqué de presse

2 octobre 2024

À l'occasion de son Discours de Politique Générale Michel Barnier, Premier Ministre, a dévoilé sa feuille de route ce 1^{er} octobre devant les députés, notamment en matière de santé.

Il a affirmé que « ***la lutte contre les déserts médicaux et contre la pénurie de soignants sera l'une des priorités de mon gouvernement.*** » Pour atteindre cet objectif, il a annoncé plusieurs mesures et orientations, dont le dépôt d'un projet de loi de finances intitulé « ***Infirmiers, Infirmières*** » visant à « ***accélérer l'accès aux soins*** ». Ce projet de loi a pour but d'approfondir la reconnaissance de l'expertise et des compétences des infirmiers, leur conférant ainsi un rôle élargi dans la prise en charge des patients. Le Premier Ministre a également évoqué la possibilité d'étendre ces mesures aux pharmaciens et aux kinésithérapeutes.

L'Ordre national des pédicures-podothérapeutes souhaite rappeler l'importance du rôle des pédicures-podothérapeutes, en tant que professionnels de santé à part entière et acteurs essentiels de la santé publique. Ils coopèrent avec les autres professionnels de santé dans le cadre des parcours de soins. Ils œuvrent à mieux prendre en charge les patients – tous les patients – nécessitant la consultation du pédicure-podothérapeute. Ils agissent pour prévenir, gagner en efficience et réduire les complications liées au vieillissement de la population, au handicap et au développement des maladies chroniques, pour repérer les fragilités et prolonger l'autonomie des personnes.

L'Ordre exprime également son souhait de voir évoluer et être reconnues les compétences des pédicures-podothérapeutes, afin de soulager le temps médical et de réduire les coûts de santé. Il rappelle ainsi deux de ses axes prioritaires :

Transformer les métiers et revaloriser les soignants, ce qui passe tout d'abord par ***l'universitarisation de la formation initiale*** et par une meilleure compréhension des différents métiers de la santé, des champs de compétences pour faciliter les futures coordinations interdisciplinaires, mais aussi la recherche et l'expertise au regard de ce qui se passe au niveau européen.

De plus, le CNOPP s'engage à ***renforcer la place des pédicures-podothérapeutes au sein des équipes de soins et des organisations territoriales.*** À cet égard, l'Ordre favorise le développement de protocoles de coopération, notamment par la création d'une nouvelle commission de travail au sein du Conseil national, dédiée à « *l'exercice coordonné* ». Cette initiative vise à faciliter l'accès aux soins, à améliorer la qualité des soins par la coordination, et à pérenniser les actes dérogatoires.

Depuis plusieurs années, l'instance ordinaire et la profession se positionnent comme des partenaires de l'évolution du système de santé, répondant ainsi aux enjeux de prévention, d'accès aux soins, d'amélioration de la prise en charge des patients. Leur engagement se traduit également par la valorisation des métiers et la sécurité de l'exercice des soignants, toujours dans un but d'intérêt général.

Contacts

ORDRE NATIONAL DES PÉDICURES-PODOLOGUES

Camille COCHET

Tél. : +33 1 45 54 53 23 / LD. : 01 45 54 53 79

Mob. : 06 33 03 24 77 / E-mail : camille.cochet@cnopp.fr

Virginie LANLO

Tél. : +33 1 45 54 53 23 / LD. : 01 45 54 73 36

Mob. : 06 82 11 43 83 / E-mail : virginie.lanlo@cnopp.fr